



VILLE DE FLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE FLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 13 novembre 2019

COMPTE RENDU DE DELEGATION - LIGNE DE TRESORERIE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique DAUGES, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Patricia QUERO-RUEN, Claudie LE BIHAN à Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC à Patrick GOUELLO, Christelle CAINJO à Pascaline ALNO, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN.

Absents : Dominique SAURAY, Nolwenn DELALEE

Secrétaire de séance : Pierre-Yves CAINJO

Présents : 24
Pouvoirs : 07
Absents : 02

DIRECTION DES RESSOURCES

COMPTE RENDU DE DELEGATION - LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : Antoine GOYER

La ville de Ploemeur a consulté divers établissements bancaires afin de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € sur une durée d'un an, pour les besoins ponctuels de trésorerie.

Les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Caisse d'Epargne
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	2 000 000,00 EUR
Durée maximum	1 an à compter de la date d'effet du contrat
Taux d'Intérêt	Taux fixe de 0,20%
Base de calcul	Exact/360 jours
Modalités de remboursement	Paieement trimestriel des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Commission de confirmation	2.400 EUR, soit 0,12 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 7 novembre 2019 d'engagement auprès de la Caisse d'Epargne ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du lundi 4 novembre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

➤ **PREND ACTE** de cette information

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire